



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal


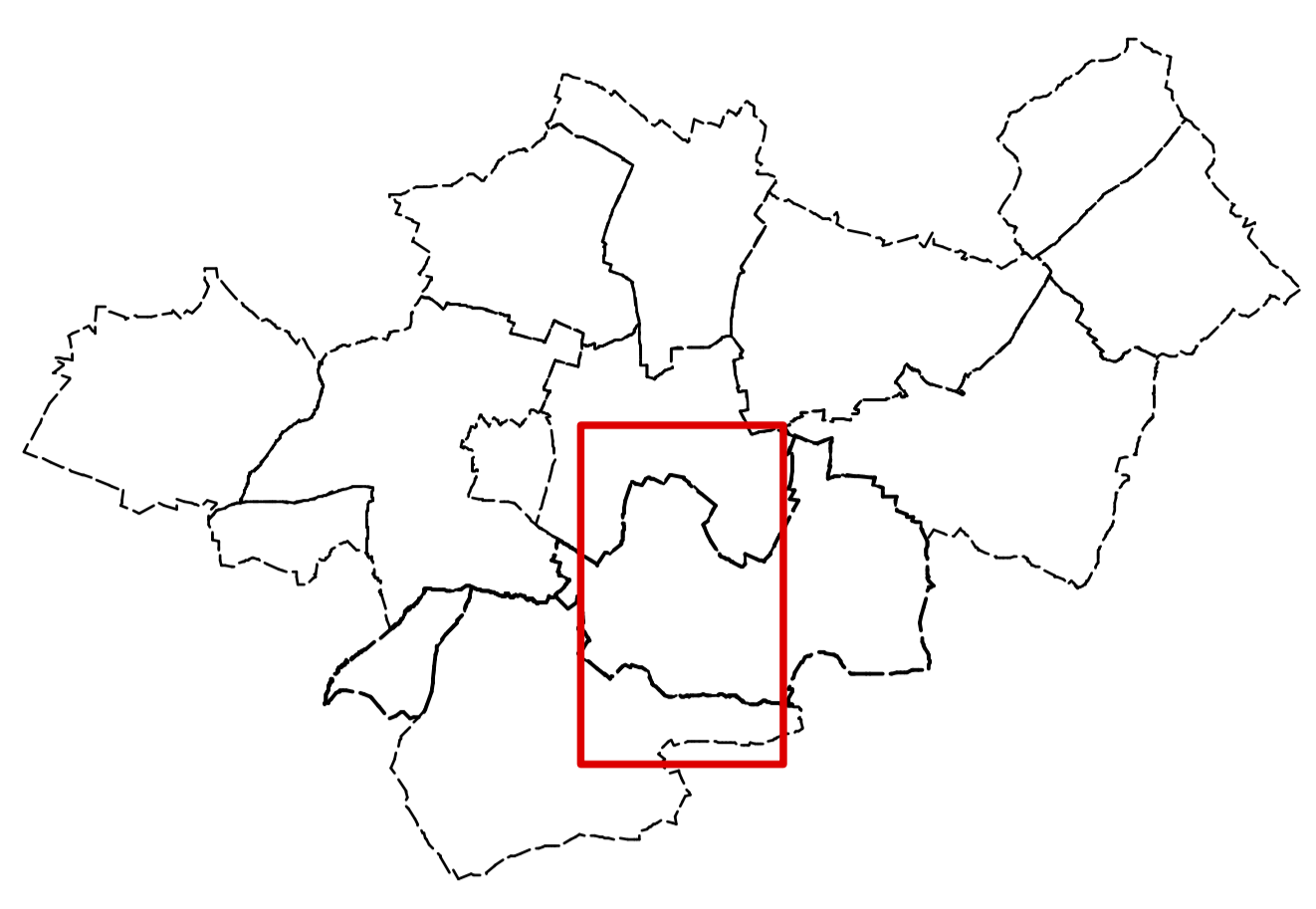
Commune d'AUVILLIERS-EN-GATINAIS

4.1.1a

Echelle : 1/5 000^e lundi 8 juin 2015

0 50 100 250 m

Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des routes - 28 000 Chartres
Tél : 02 37 55 00 00 - Fax : 02 37 55 61 97
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



LEGENDE

--- Limite de zone

Zones urbaines à vocation :

- d'habitat et d'activité compatible
- Ua** Secteur ancien situé sur les pôles structurants
- Ub** Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
- UE** d'équipement public
- UX** d'activité économique

Zones à urbaniser à vocation :

- 1AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
- 2AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
- AUE** d'équipement public
- AUX** d'activité économique

Zones agricoles à vocation :

- A** d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
- Ah** secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
- Ap** secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
- Ax** secteur d'activités

Zones naturelles à vocation :

- N** naturelle et forestière
- Nh** secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
- Ne** secteur d'équipement public
- Nj** secteur de jardin
- Nx** secteur d'activités

Éléments de protection et prescriptions particulières :

- Emplacement réservé
- Éléments de paysage et de patrimoine à protéger
- Espace Boisé Classé
- Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
- Zone non aedificandi

Autres éléments d'information :

- Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
- Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
- Exploitation agricole



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

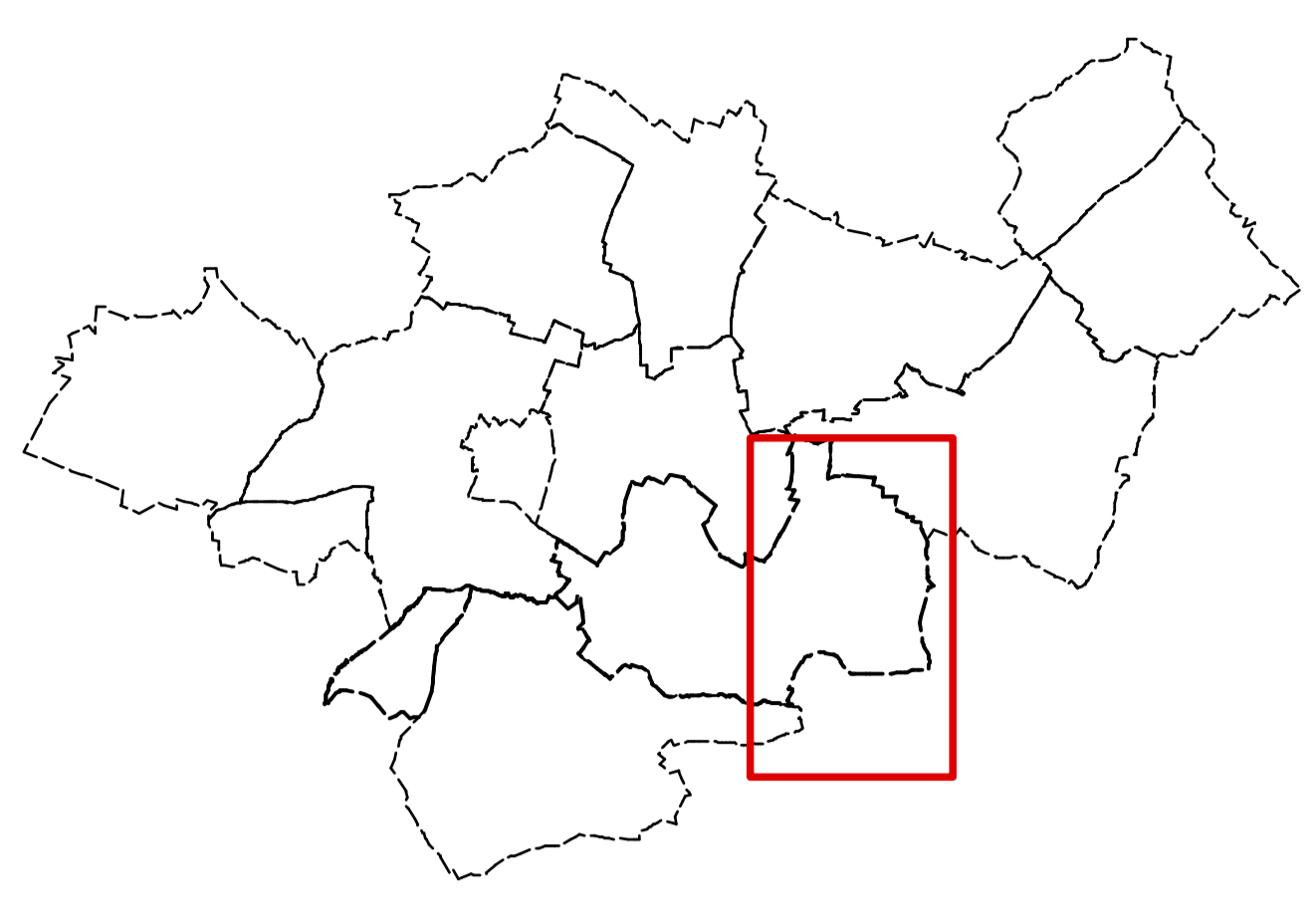
Commune d'AUVILLIERS-EN-GATINAIS

4.1.1b

Echelle : 1/5 000^e lundi 8 juin 2015


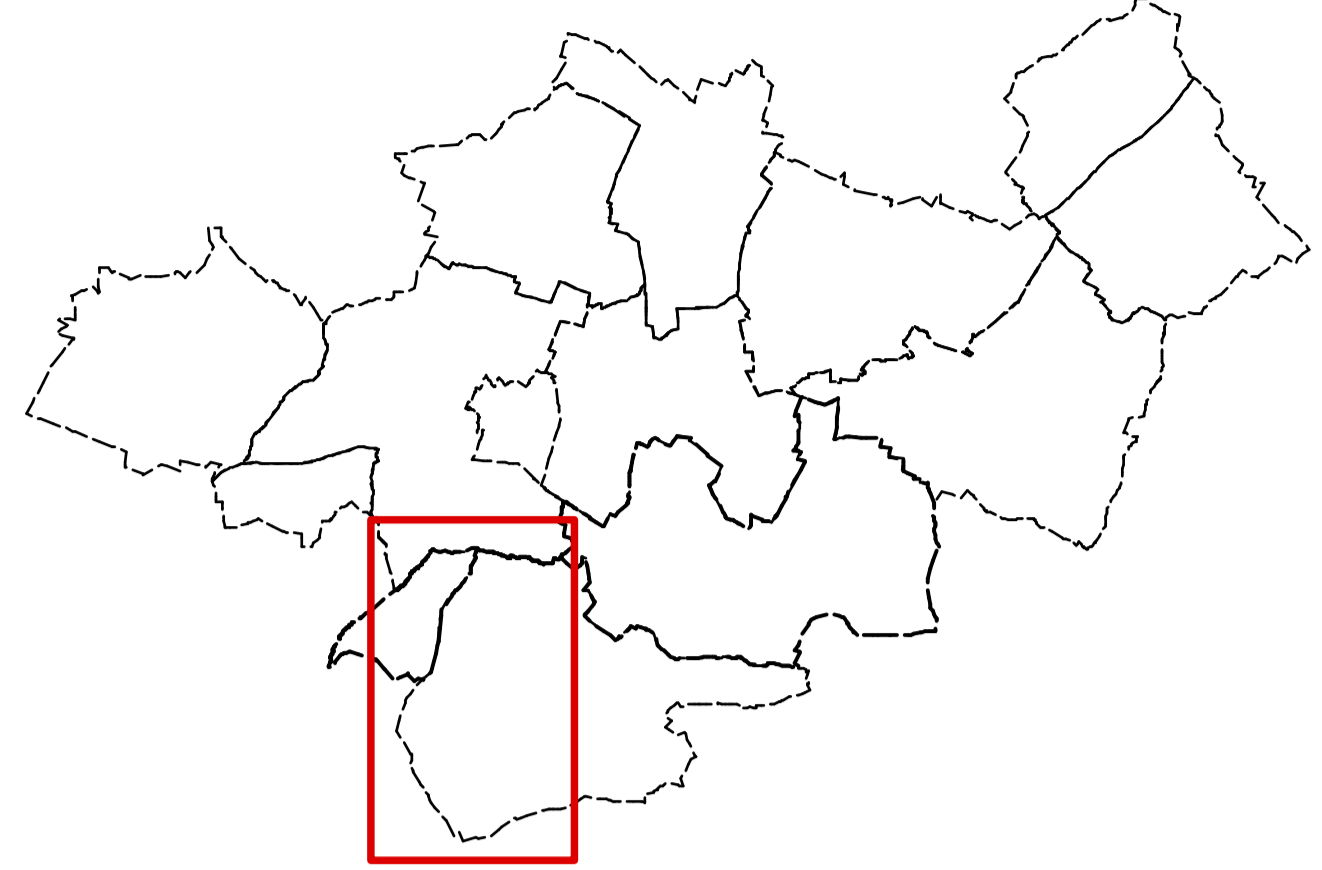
0 50 100 250 m

Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des rochers - 28 000 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 61 97
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - d'habitat et d'activité compatible
 - Ua** Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub** Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE** d'équipement public
 - UX** d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE** d'équipement public
 - AUX** d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah** secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap** secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - Ax** secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N** naturelle et forestière
 - Nh** secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne** secteur d'équipement public
 - Nj** secteur de jardin
 - Nx** secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Bois Classé
 - ▲ Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - ✎ Exploitation agricole



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U** d'habitat et d'activité compatible
 - Ua** Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub** Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE** d'équipement public
 - UX** d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE** d'équipement public
 - AUX** d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A** d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah** secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap** secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - AX** secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N** naturelle et forestière
 - Nh** secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne** secteur d'équipement public
 - Nj** secteur de jardin
 - Nx** secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - ☐ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - ▨ Espace Boisé Classé
 - ▲ Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - ▨ Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - ⊠ Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - ☒ Exploitation agricole

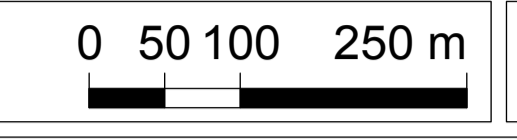


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

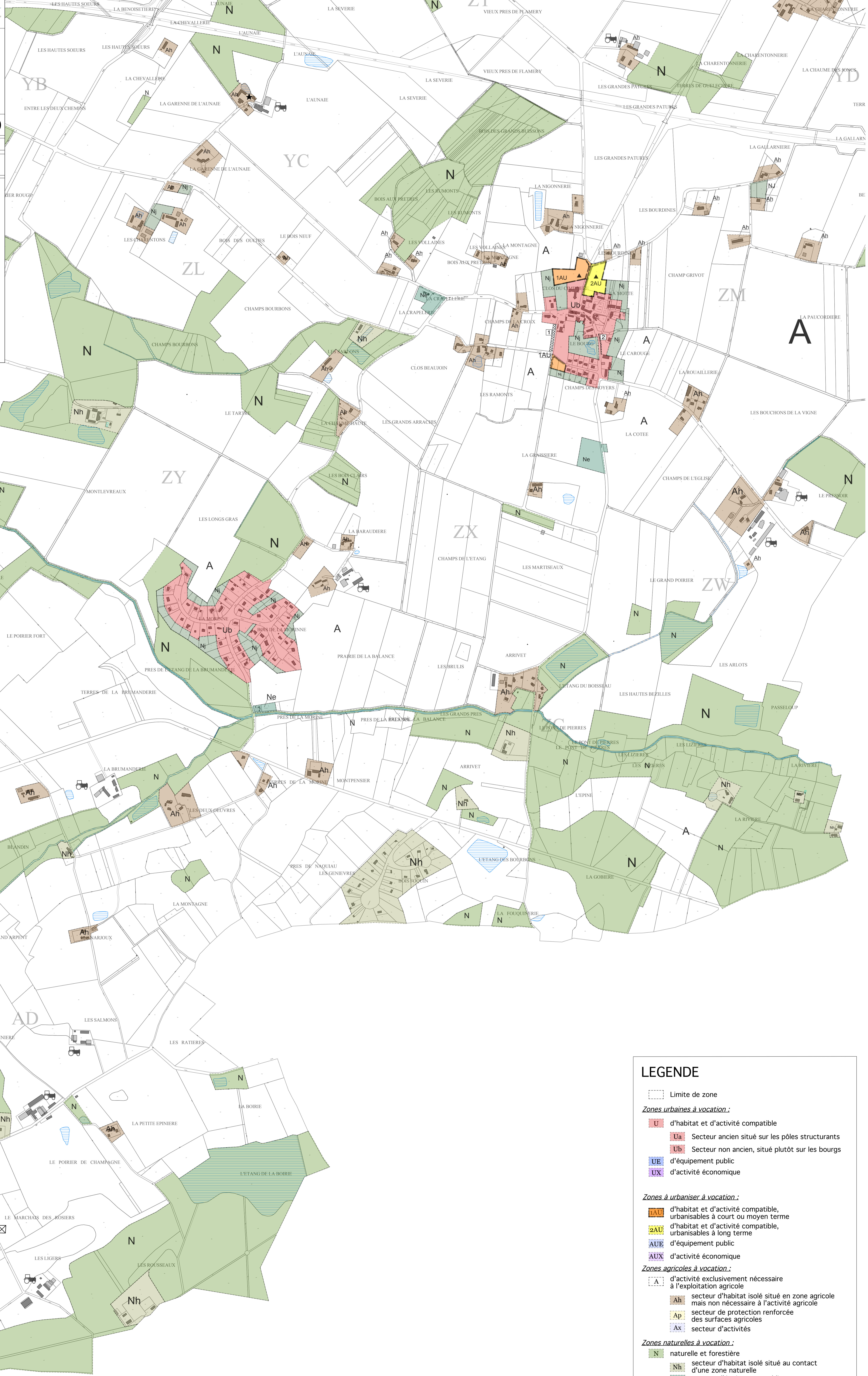
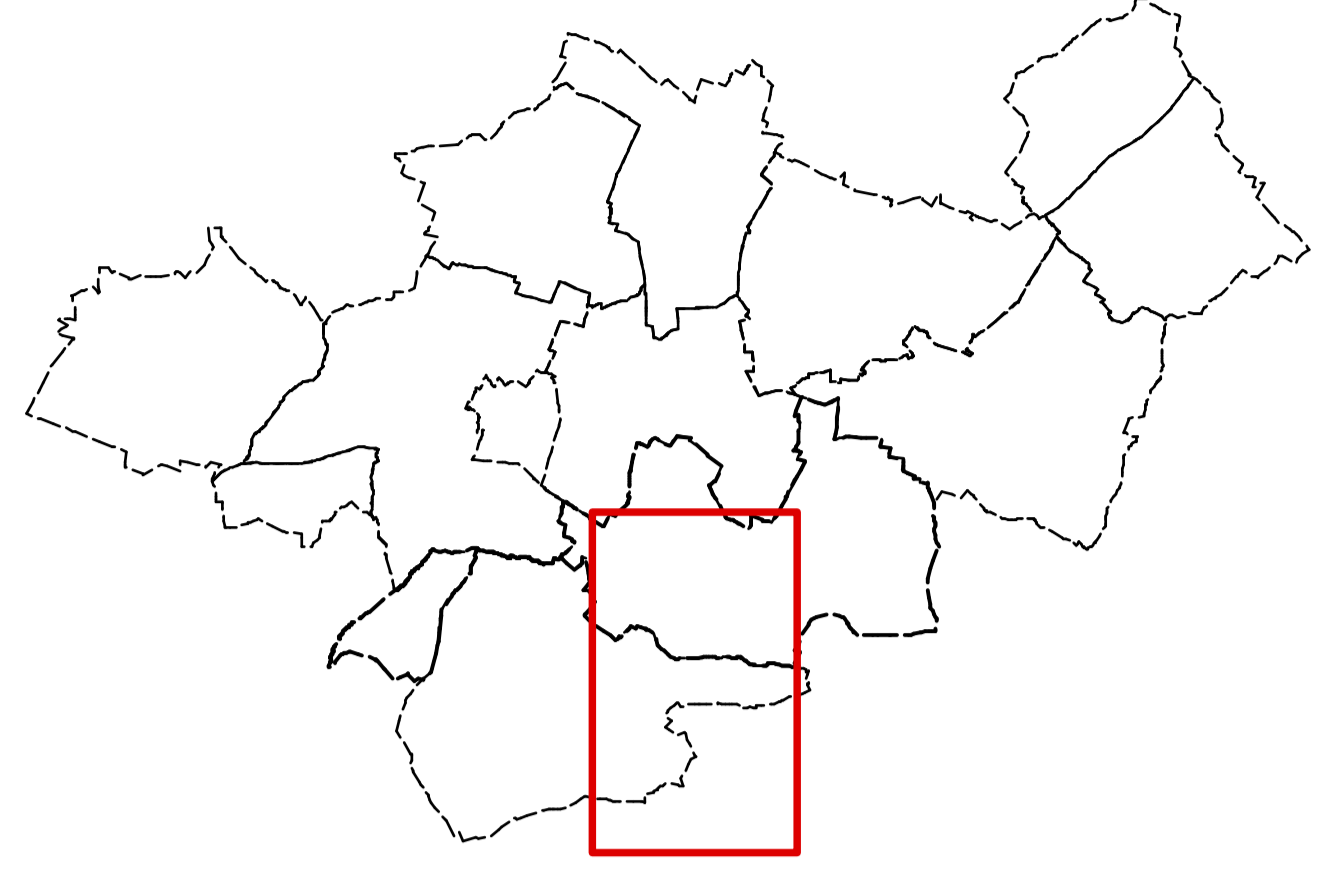
Commune de
BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD

4.1.2b

Echelle : 1/ 5 000^e lundi 8 juin 2015



Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des rouliers - 28100 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 81 37
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U** d'habitat et d'activité compatible
 - Ua** Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub** Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE** d'équipement public
 - UX** d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE** d'équipement public
 - AUX** d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A** d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah** secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap** secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - Ax** secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N** naturelle et forestière
 - Nh** secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne** secteur d'équipement public
 - Ni** secteur de jardin
 - Nx** secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - Emplacement réservé
 - Éléments de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - Exploitation agricole



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communes de BELLEGARDE,
QUIERS-SUR-BEZONDE et
ENCLAVE
D'AUVILLIERS-EN-GÂTINAIS


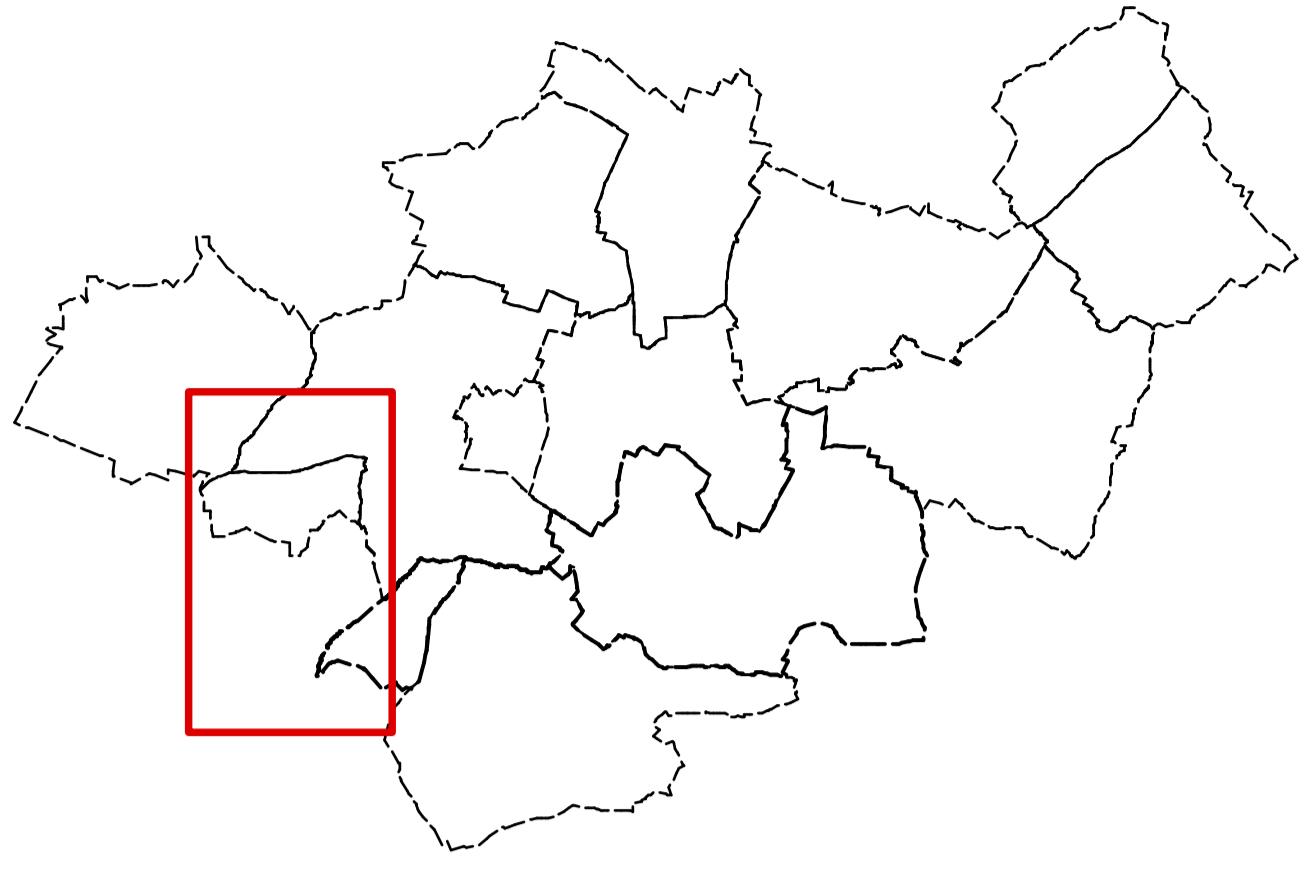
4.1.3a

Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des rouliers - 28100 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 81 37
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr

Echelle : 1/5 000^e

lundi 8 juin 2015

0 50 100 250 m



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - d'habitat et d'activité compatible
 - Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - d'équipement public
 - d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - d'équipement public
 - d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - naturelle et forestière
 - secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - secteur d'équipement public
 - secteur de jardin
 - secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - Exploitation agricole



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal


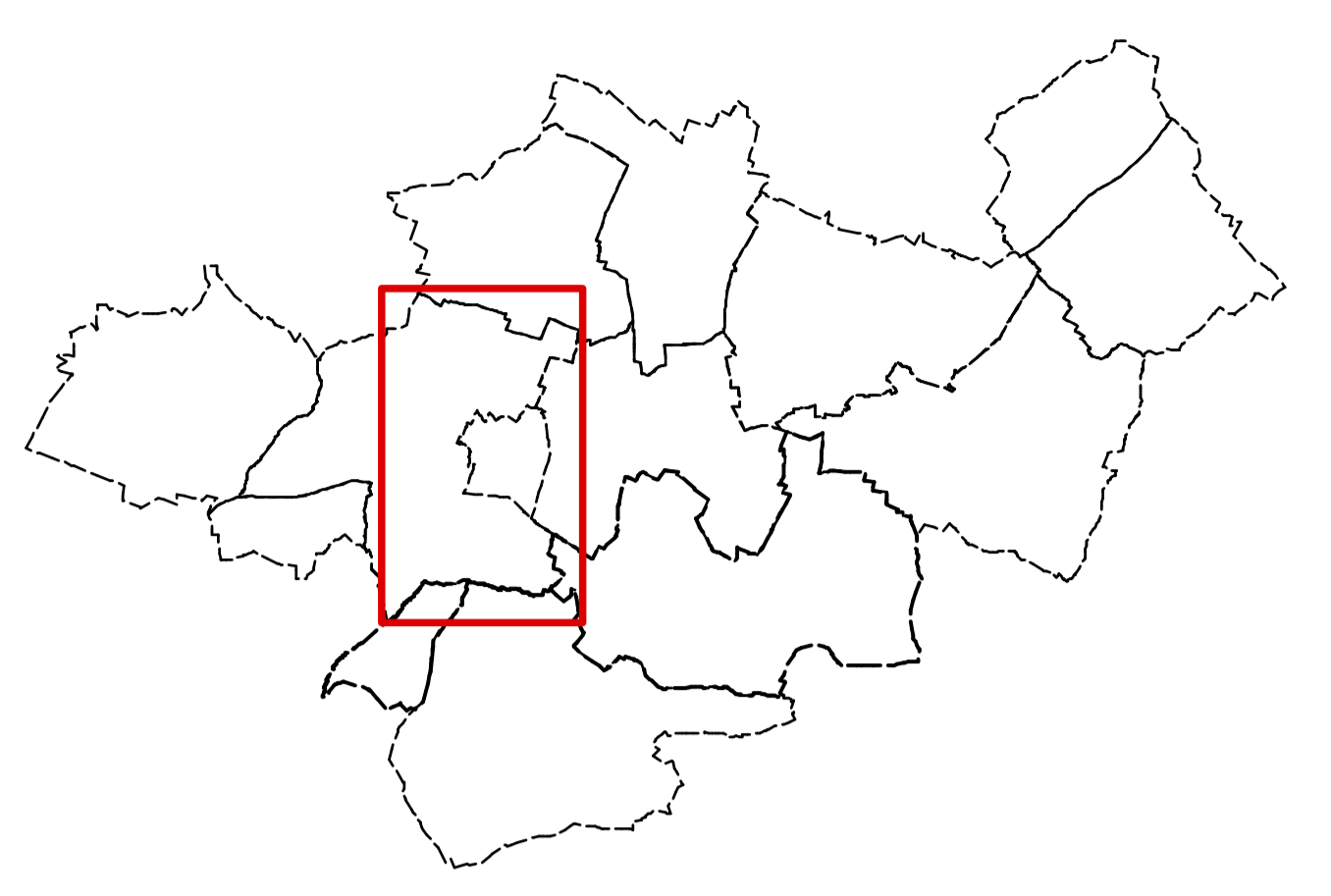
Communes de BELLEGARDE et QUIERS-SUR-BEZONDE

4.1.3b

Echelle : 1/5 000^e lundi 8 juin 2015

0 50 100 250 m

Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des rouliers - 28100 Chartres
Tel : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 81 37
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U** d'habitat et d'activité compatible
 - Ua** Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub** Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE** d'équipement public
 - UX** d'activité économique

- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE** d'équipement public
 - AUX** d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A** d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah** secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap** secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - Ax** secteur d'activités

- Zones naturelles à vocation :**
 - N** naturelle et forestière
 - Nh** secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne** secteur d'équipement public
 - Nj** secteur de jardin
 - Nx** secteur d'activités

- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - ▲ Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi

- Autres éléments d'information :**
 - 🏠 Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - 🏢 Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - 🌾 Exploitation agricole



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communes de
CHAPELON et MOULON

4.1.4

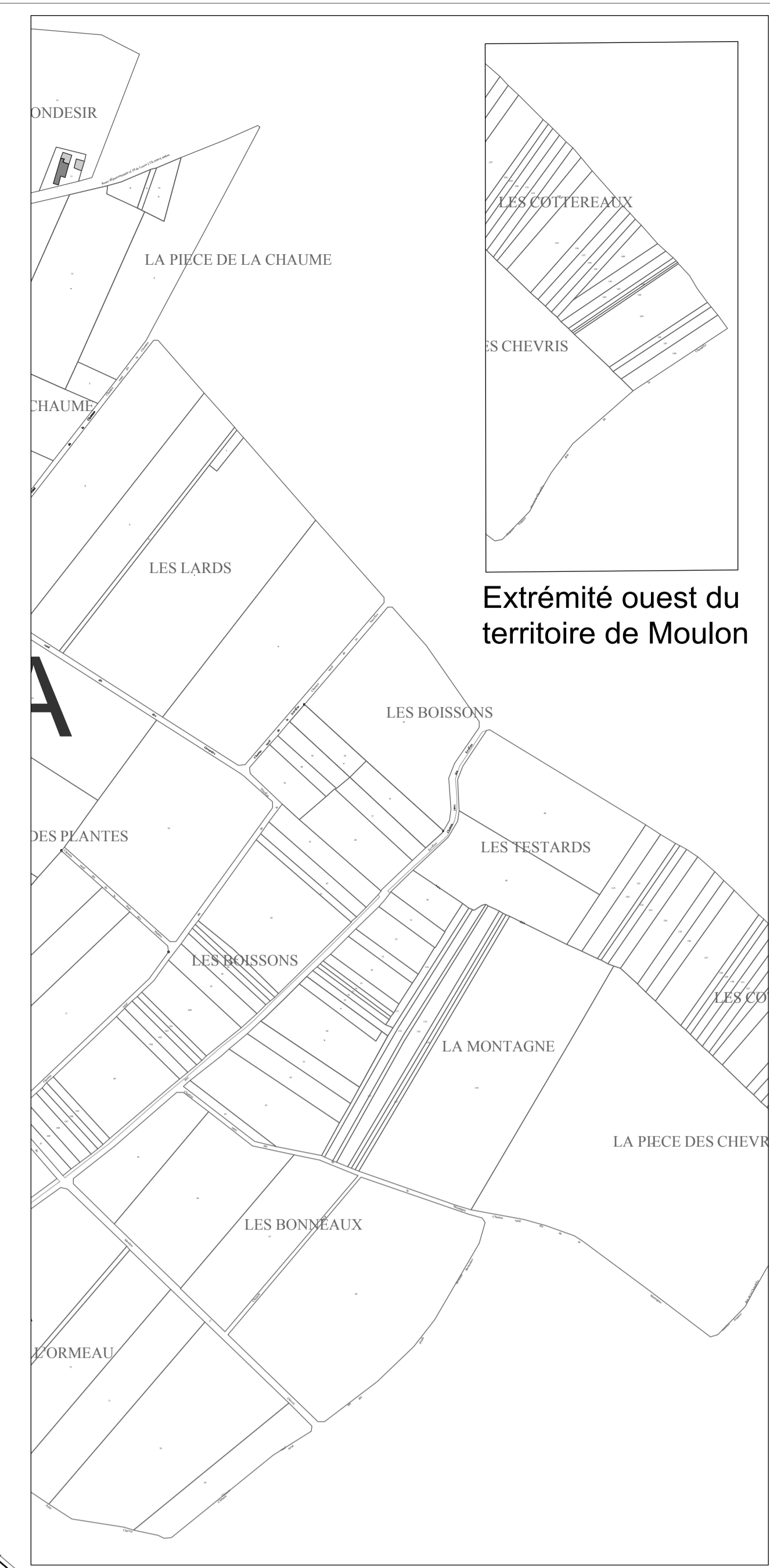
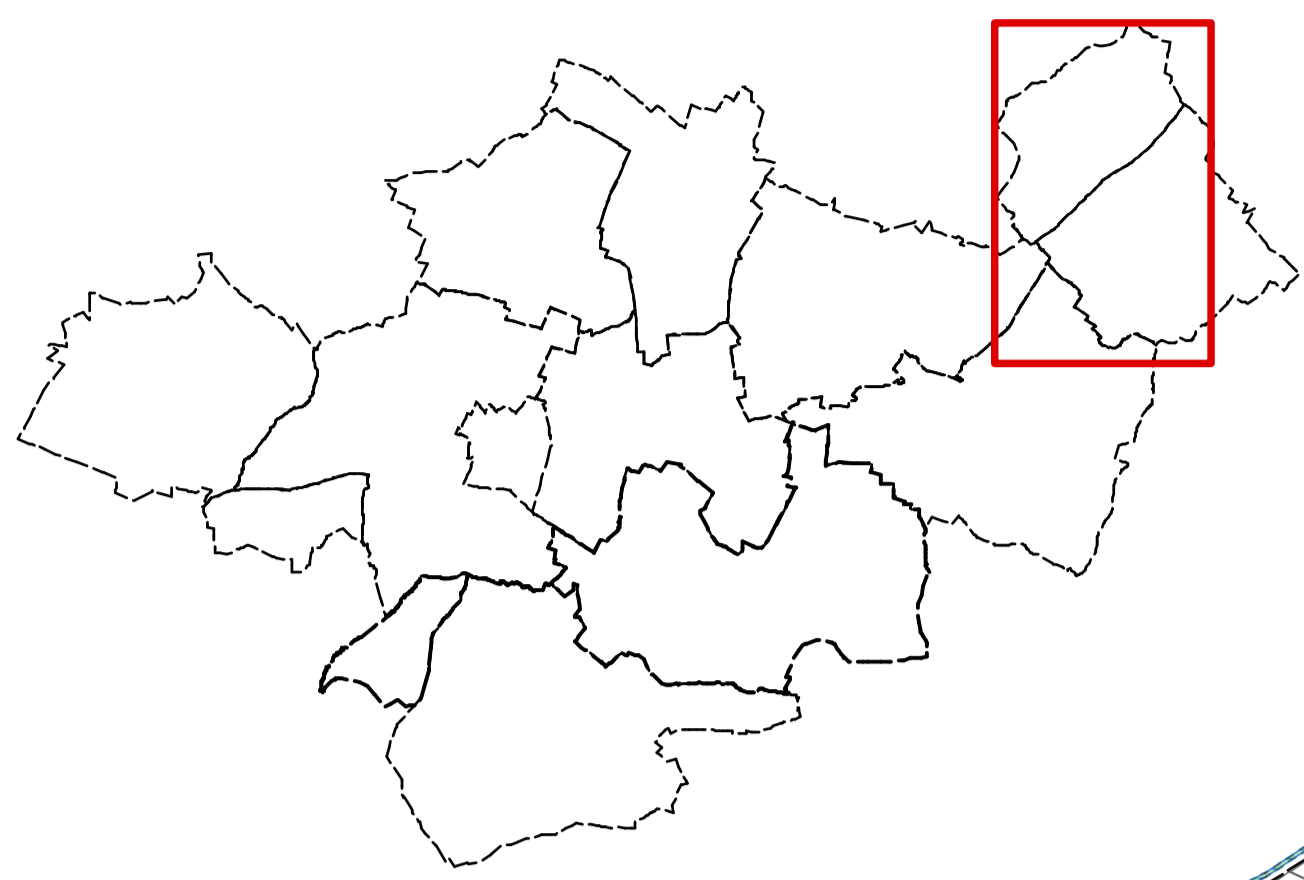
Echelle : 1/5 000^e

lundi 8 juin 2015


0 50 100 250 m



Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des rochers - 28 000 Chartres
Tél : 02 37 55 00 00 - Fax : 02 37 55 61 97
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



Partie ouest du territoire de Moulon



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U d'habitat et d'activité compatible
 - Ua Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE d'équipement public
 - UX d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - UAU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2UAU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE d'équipement public
 - AUX d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - Ax secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N naturelle et forestière
 - Nh secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne secteur d'équipement public
 - Nj secteur de jardin
 - Nx secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - ★ Emplacement réservé
 - ★ Éléments de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - ▲ Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - Exploitation agricole



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commune de
FREVILLE-DU-GÂTINAIS

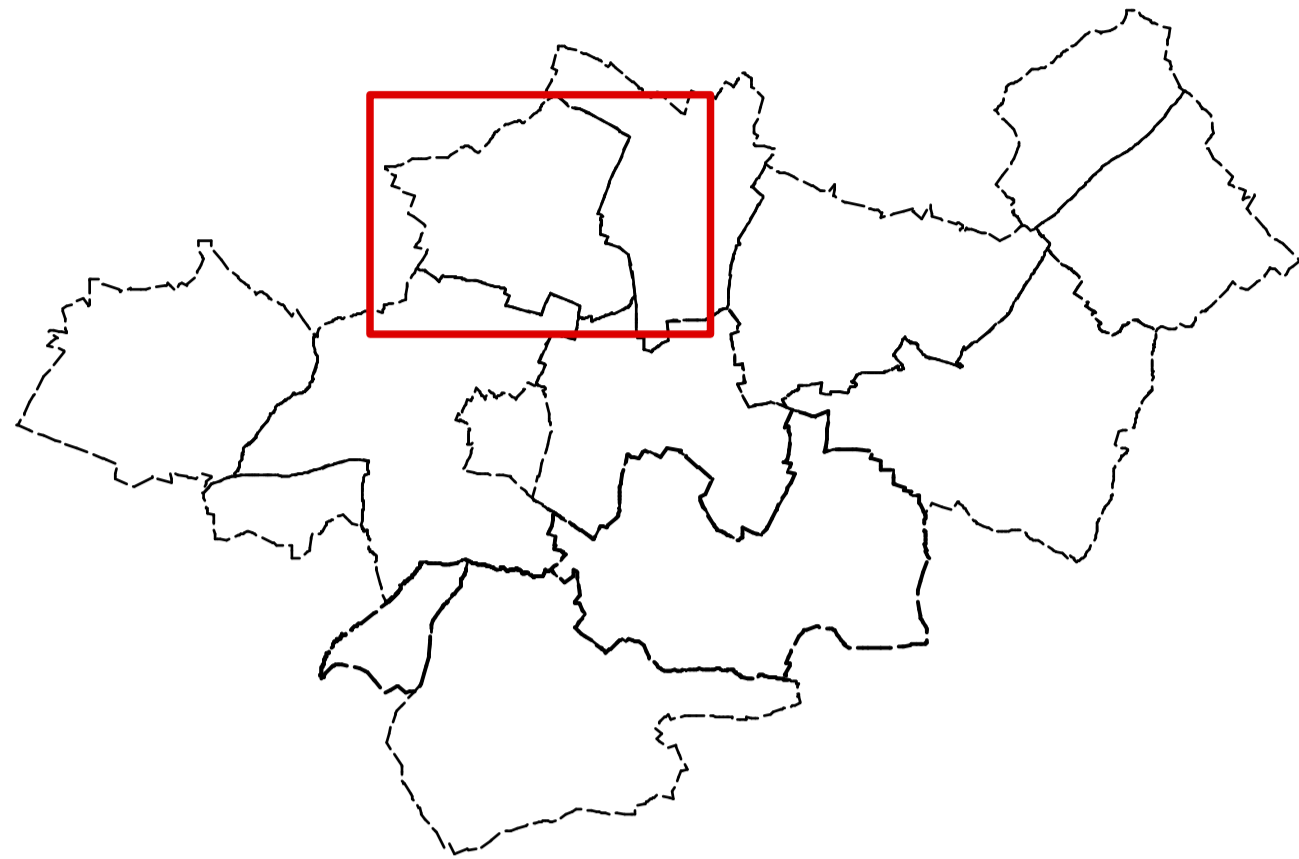
4.1.5

Echelle : 1/5 000^e

lundi 8 juin 2015

Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des routes - 28 100 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 81 37
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr

0 50 100 250 m



LEGENDE

- ▭ Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U d'habitat et d'activité compatible
 - Ua Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE d'équipement public
 - UX d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE d'équipement public
 - AUX d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - Ax secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N naturelle et forestière
 - Nh secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne secteur d'équipement public
 - Nj secteur de jardin
 - Nx secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - ▨ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - ▨ Espace Boisé Classé
 - ▨ Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - ▨ Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - ▨ Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - ▨ Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - ▨ Exploitation agricole

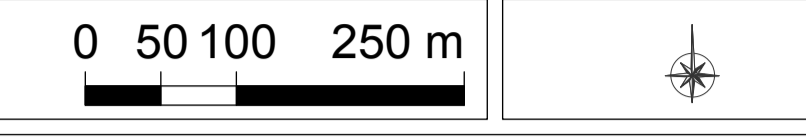


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal


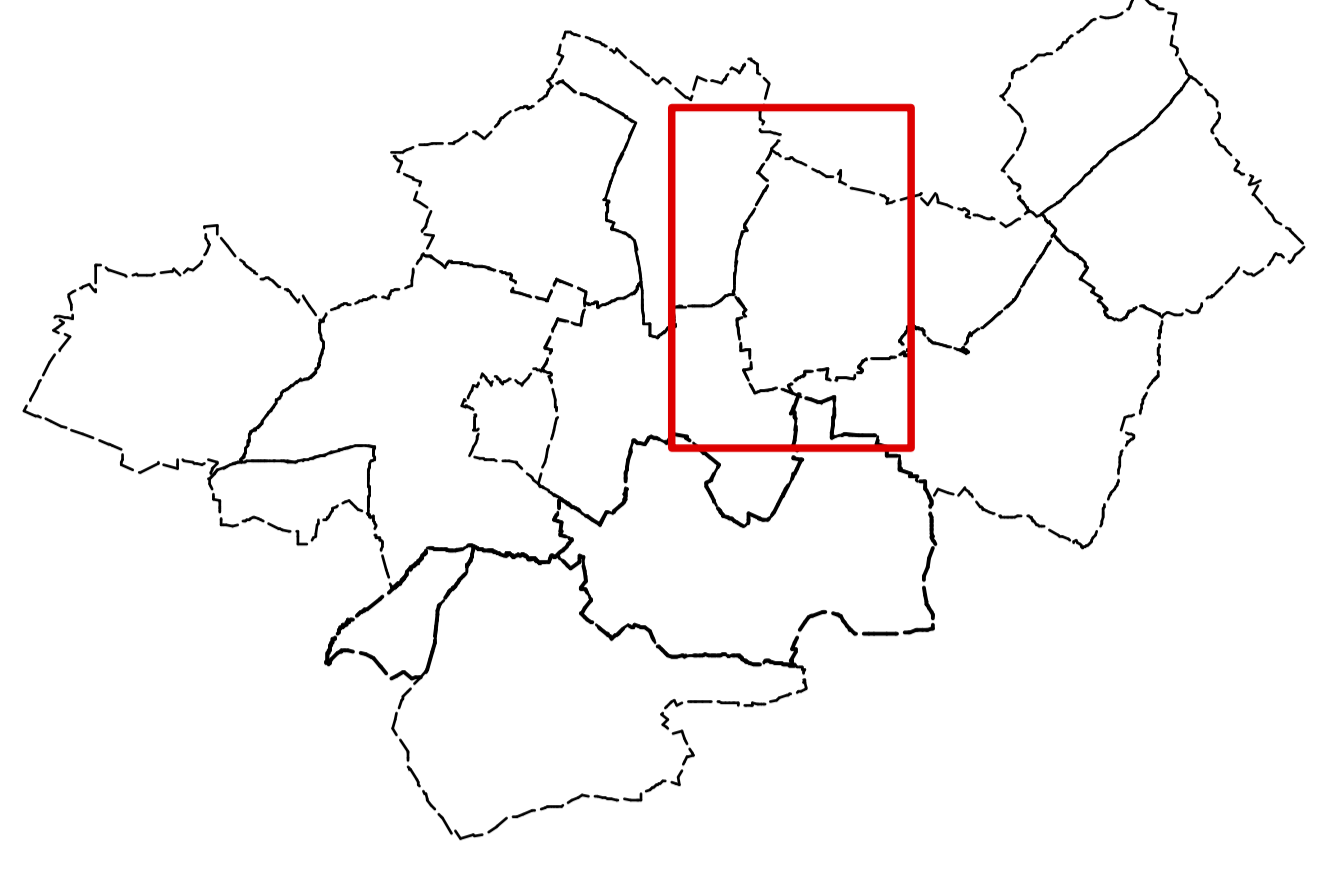
Communes de
LADON et VILLEMOUTIERS

4.1.6a

Echelle : 1/5 000^e
lundi 8 juin 2015



Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des ruelles - 28 000 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 61 37
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U d'habitat et d'activité compatible
 - Ua Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE d'équipement public
 - UX d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE d'équipement public
 - AUX d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - Ax secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N naturelle et forestière
 - Nh secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Nc secteur d'équipement public
 - Nj secteur de jardin
 - Nx secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - ▲ Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - ⊠ Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - ⊠ Exploitation agricole



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal


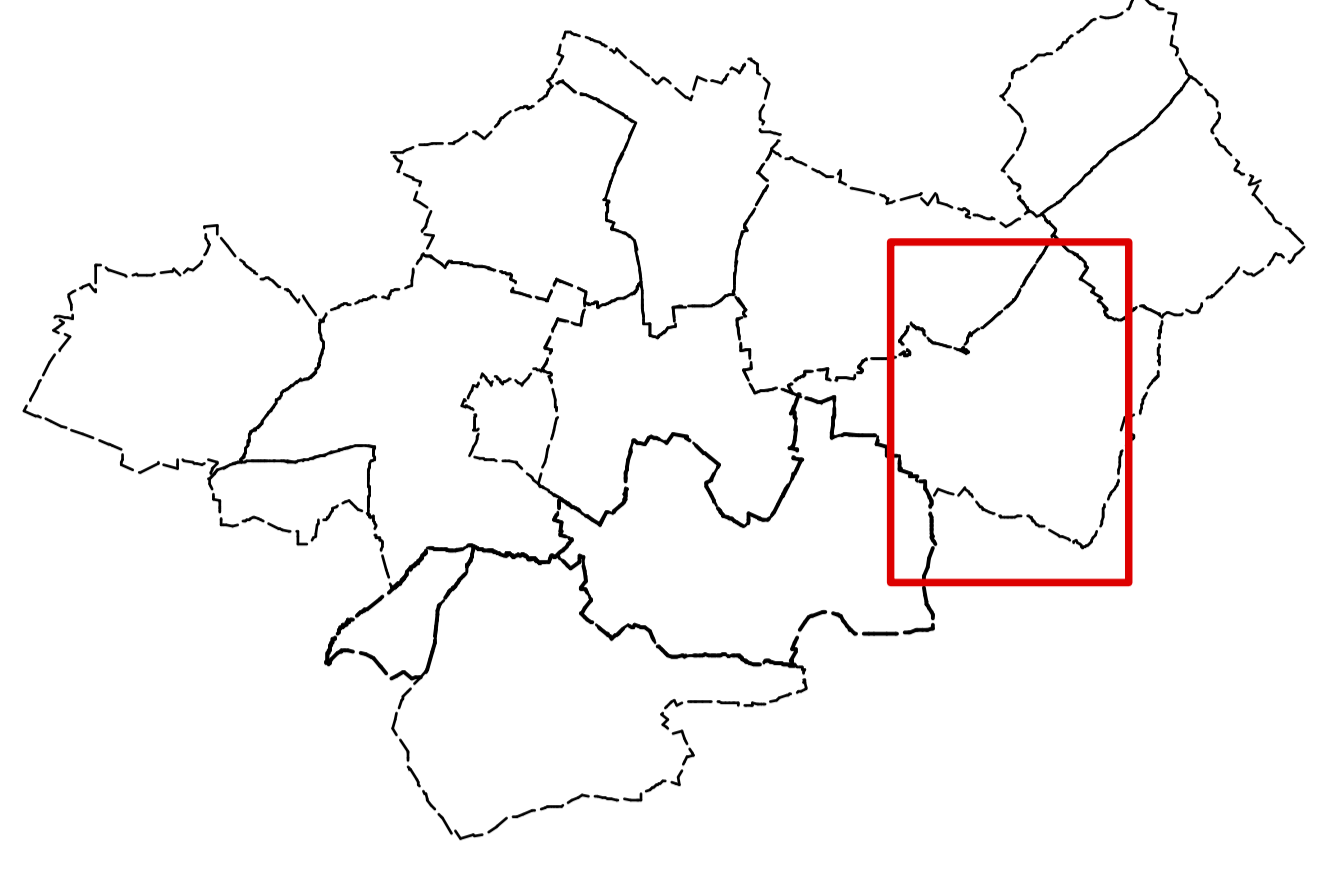
Commune de
VILLEMOUTIERS

4.1.6b

Echelle : 1/5 000^e lundi 8 juin 2015

0 50 100 250 m

Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des rouliers - 28 000 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 61 37
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



Territoire au nord des Deux Moulins

LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U d'habitat et d'activité compatible
 - Ua Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE d'équipement public
 - UX d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE d'équipement public
 - AUX d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - AX secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N naturelle et forestière
 - Nh secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne secteur d'équipement public
 - Nj secteur de jardin
 - Nx secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - ▲ Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - ☼ Exploitation agricole




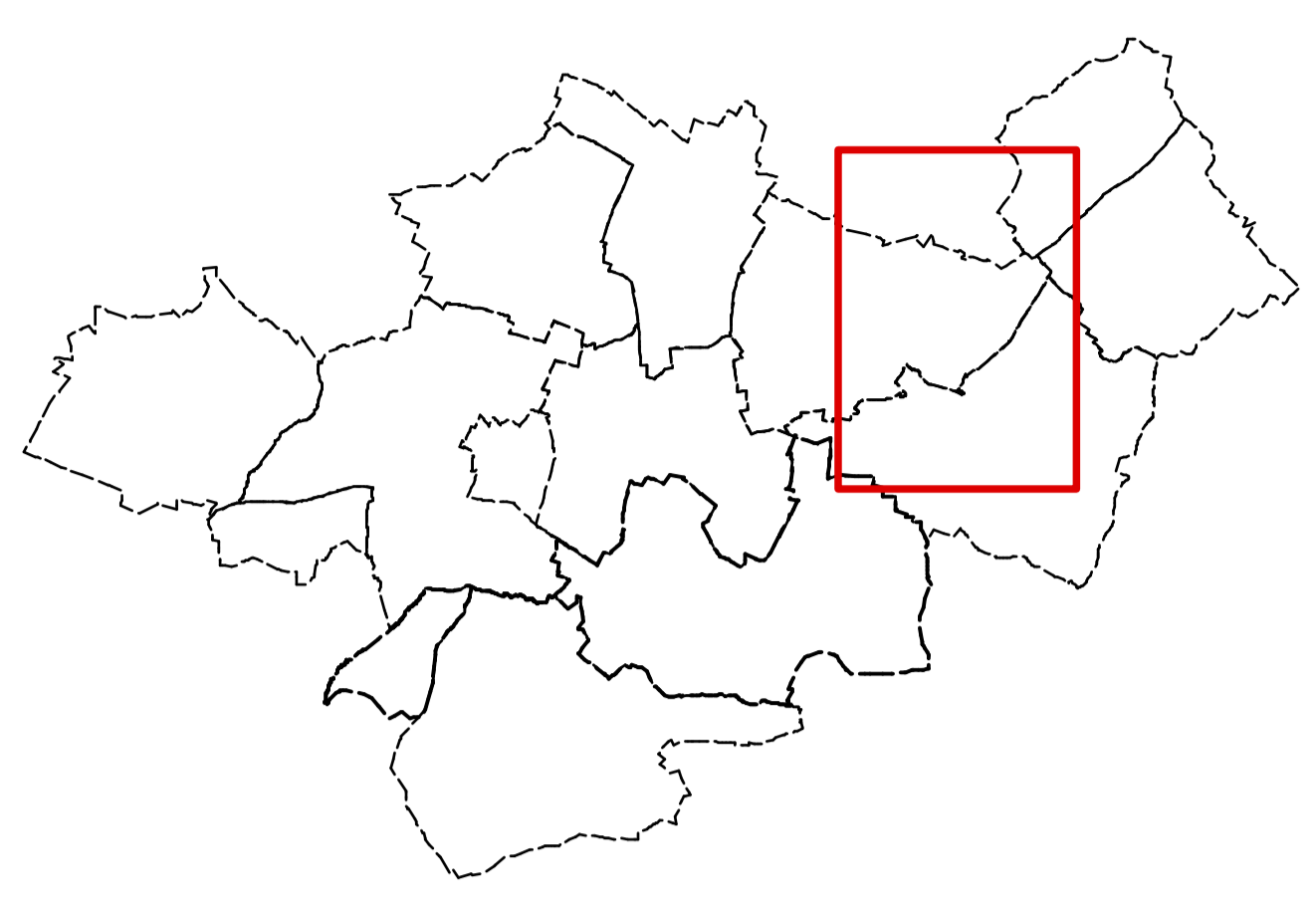
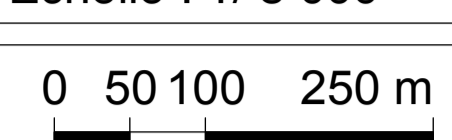
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communes de
LADON et VILLEMOUTIERS

4.1.6c


Echelle : 1/5 000^e
lundi 8 juin 2015

Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des rochers - 28 000 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 61 37
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U d'habitat et d'activité compatible
 - Ua Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE d'équipement public
 - UX d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE d'équipement public
 - AUX d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - As secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N naturelle et forestière
 - Nh secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne secteur d'équipement public
 - Nj secteur de jardin
 - Nx secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - Exploitation agricole



LEGENDE

Zones urbaines à vocation :

- U d'habitat et d'activité compatible
- Ua Secteur ancien situé sur les pôles structurants
- Ub Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
- UE d'équipement public
- UX d'activité économique

Zones à urbaniser à vocation :

- 1AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
- 2AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
- AUE d'équipement public
- AUX d'activité économique

Zones agricoles à vocation :

- A d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
- Ah secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
- Ap secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
- Ax secteur d'activités

Zones naturelles à vocation :

- N naturelle et forestière
- Nh secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
- Ne secteur d'équipement public
- Nj secteur de jardin
- Nx secteur d'activités

Éléments de protection et prescriptions particulières :

- Emplacement réservé
- Élément de paysage et de patrimoine à protéger
- Espace Bois Classé
- Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
- Zone non aedificandi

Autres éléments d'information :

- Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
- Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
- Exploitation agricole

Communauté de Communes du Bellegardois
 Département du Loiret

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

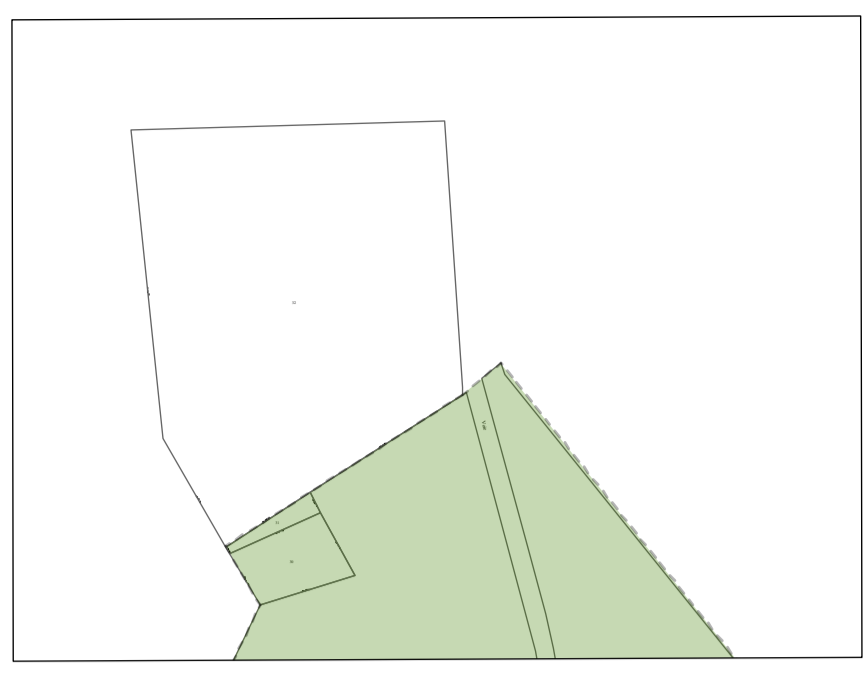
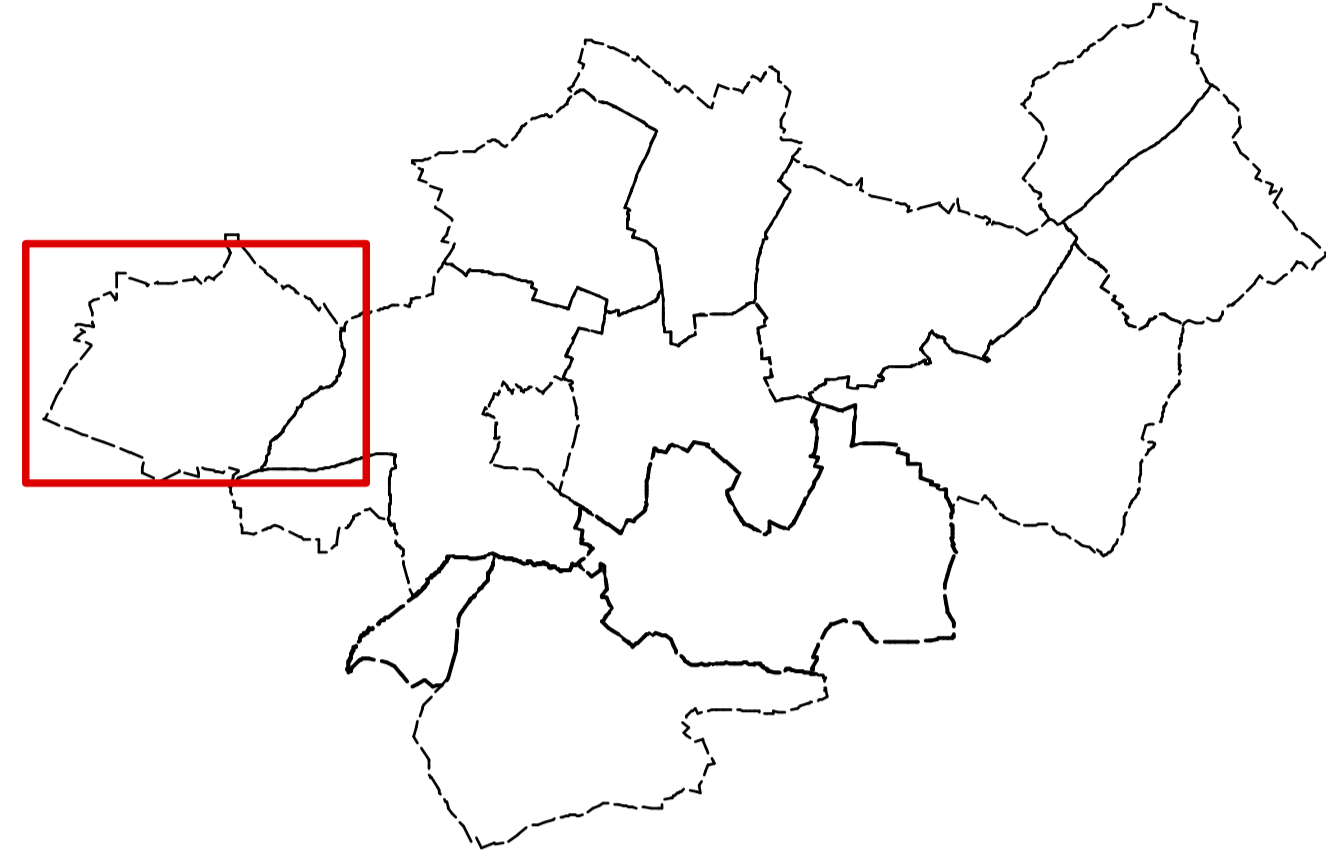
Commune de MEZIERES-EN-GÂTINAIS

4.1.7


Echelle : 1/5 000^e Lundi 8 juin 2015

Roumet Guillet
 Urbanisme et paysage
 40, rue des Miroirs - 28000 Chartres
 Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 81 37
 Courriel : roumet.guillet@waradsoo.fr

0 50 100 250 m



Extrémité nord du territoire de Nesploy



LEGENDE

Limites de zone

Zones urbaines à vocation :

- U** d'habitat et d'activité compatible
- Ua** Secteur ancien situé sur les pôles structurants
- Ub** Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
- UE** d'équipement public
- UX** d'activité économique

Zones à urbaniser à vocation :

- 1AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
- 2AU** d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
- AUE** d'équipement public
- AUX** d'activité économique

Zones agricoles à vocation :

- A** d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
- Ah** secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
- Ap** secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
- Ax** secteur d'activités

Zones naturelles à vocation :

- N** naturelle et forestière
- Nh** secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
- Ne** secteur d'équipement public
- Nj** secteur de jardin
- Nx** secteur d'activités

Éléments de protection et prescriptions particulières :

- Emplacement réservé
- Éléments de paysage et de patrimoine à protéger
- Espace Boisé Classé
- Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
- Zone non aedificandi

Autres éléments d'information :

- Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
- Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
- Exploitation agricole



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commune de
OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE


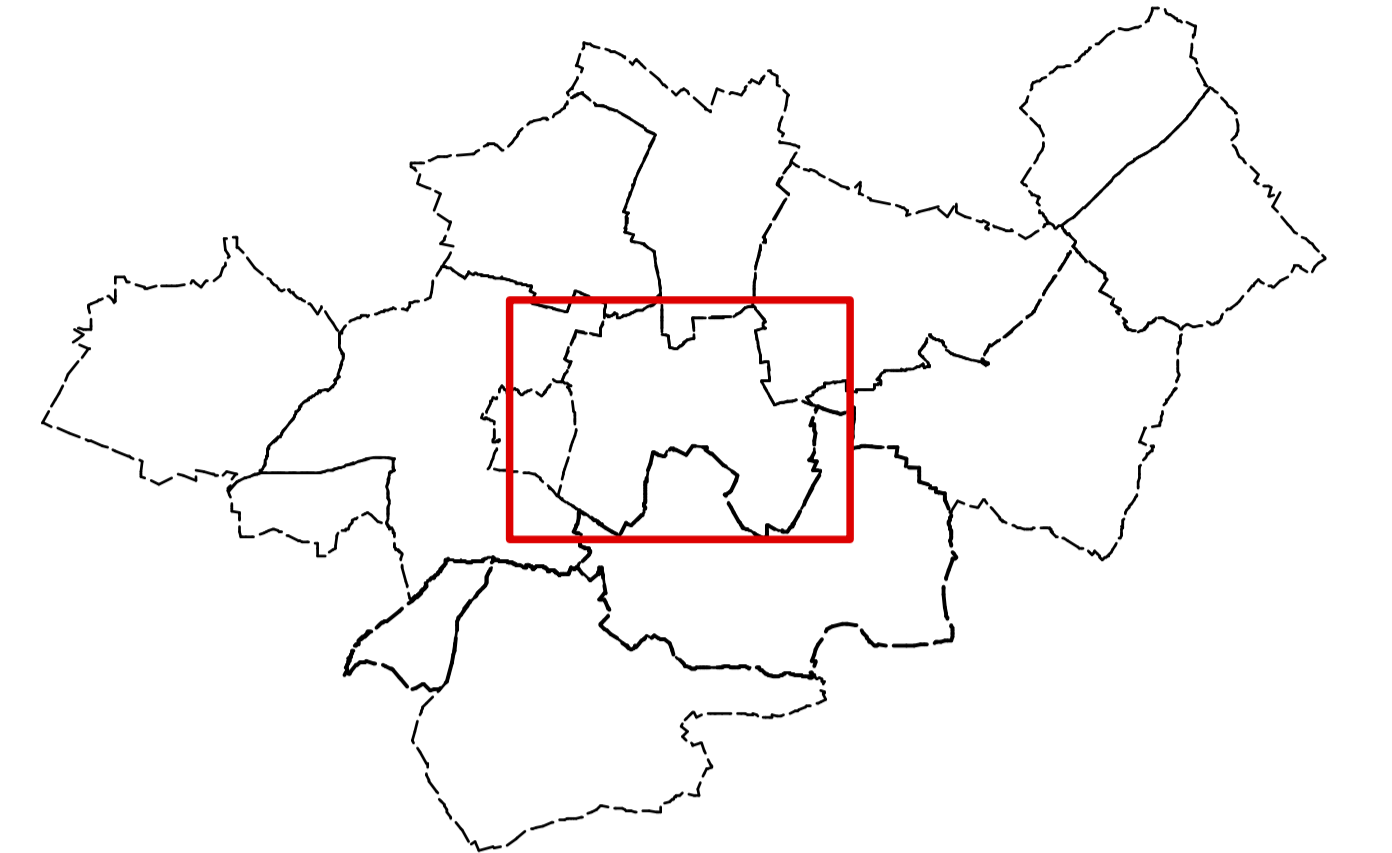
4.1.9

lundi 8 juin 2015

Echelle : 1/5 000^e

0 50 100 250 m

Roumet Guillet
Urbanisme et paysage
40, rue des Oudiers - 28100 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 91 37
Courriel : roumet.guillet@wanadoo.fr



LEGENDE

- Limite de zone
- Zones urbaines à vocation :**
 - U d'habitat et d'activité compatible
 - Ua Secteur ancien situé sur les pôles structurants
 - Ub Secteur non ancien, situé plutôt sur les bourgs
 - UE d'équipement public
 - UX d'activité économique
- Zones à urbaniser à vocation :**
 - 1AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à court ou moyen terme
 - 2AU d'habitat et d'activité compatible, urbanisables à long terme
 - AUE d'équipement public
 - AUX d'activité économique
- Zones agricoles à vocation :**
 - A d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
 - Ah secteur d'habitat isolé situé en zone agricole mais non nécessaire à l'activité agricole
 - Ap secteur de protection renforcée des surfaces agricoles
 - As secteur d'activités
- Zones naturelles à vocation :**
 - N naturelle et forestière
 - Nh secteur d'habitat isolé situé au contact d'une zone naturelle
 - Ne secteur d'équipement public
 - Nj secteur de jardin
 - Nx secteur d'activités
- Éléments de protection et prescriptions particulières :**
 - Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage et de patrimoine à protéger
 - Espace Bois Classé
 - Orientation d'aménagement et de programmation à consulter
 - Zone non aedificandi
- Autres éléments d'information :**
 - Nouvelle construction non inscrite sur le cadastre
 - ▣ Nouveau bâtiment d'activité non inscrit sur le cadastre
 - ☼ Exploitation agricole